



# CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

**Madame Laurence ROSSIGNOL**

Secrétaire d'État chargée de la  
Famille, des Personnes âgées et de  
l'Autonomie  
14, avenue Duquesne  
75700 PARIS

Le Puy-en-Velay, le 24 octobre 2014

**Le Président**

Madame la Ministre,

**Direction de la Vie Sociale**

Tél : 04 71 07 42 62  
Fax : 04 71 07 42 63  
Courriel : [divis@hauteloire.fr](mailto:divis@hauteloire.fr)

N.réf. : PL/CG/Direction/10/2014

Lors de votre déplacement le 10 octobre dernier au Puy-en-Velay, vous avez organisé un déjeuner débat autour du dossier de l'autonomie des personnes âgées et notamment du projet de loi relatif à l'Adaptation de la société au vieillissement. Je tenais à vous remercier de ce temps d'échange et de dialogue avec les différents partenaires. Votre invitation reconnaît le rôle et l'engagement du Département dans la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées.

Pour confirmer mes propos et prolonger le dialogue, je vous redis mon sentiment : le projet de loi *adaptation de la société au vieillissement* cerne justement les problématiques liées à l'évolution de notre société et témoigne de la volonté de l'Etat de prendre en considération la double dimension du « bien vieillir » et de la protection des plus vulnérables puis d'apporter des solutions nouvelles. Il nous interroge néanmoins fortement sur la faisabilité des réponses proposées.

Vous l'avez compris lors de notre échange, j'interviens sur ce sujet sans esprit partisan ni polémiste, mais simplement selon le principe de responsabilité de l'élu de la République qui ne veut pas de fausse promesse ou de projet sans moyen. C'est pourquoi je souhaiterais que les réponses législatives à cette question cruciale pour nos territoires tiennent compte du contexte économique de notre pays qui se caractérise par la baisse générale des ressources publiques et plus spécifiquement la baisse prévue par le gouvernement des dotations aux collectivités.

Aussi, mes remarques portent sur deux sujets :

- Le **financement des nouvelles dispositions**. Lors du temps d'échange, vous m'avez affirmé que la CASA couvrirait les dépenses nouvelles. Que je sache, ces dépenses ne sont pas réellement évaluées et je crains que la collectivité départementale que je préside se retrouve dans la même situation que celle connue pour le financement de l'APA.

Hôtel du département  
1, Place Monseigneur de Galard  
CS 20310 - 43009 Le Puy en Velay cedex  
tél. 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99  
[conseilgeneral@cg43.fr](mailto:conseilgeneral@cg43.fr)

Copies

G. Roche  
N. Decolin  
P. Liogier  
DGS

- La faible prise en charge des AIS (APA / PCH, CSA) souvent dénoncée par l'ADF et par le Président Gérard Roche en particulier, nous laisse craindre des difficultés futures, d'autant plus que la CASA semble sollicitée pour le financement d'autres interventions (prime de 40 € aux bénéficiaires de l'ASP, par exemple). Il n'est plus d'époque de concevoir des services publics sans s'assurer des financements pérennes mais il est envisageable d'inscrire dans la loi le cadre conventionnel entre l'Etat et les collectivités fixant les engagements de financement et une clause de revoyure.
- **La simplification des procédures et l'allègement de la charge de travail :**

Le projet de loi prévoit plusieurs dispositifs, tels que le comité des financeurs, le comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie. Il envisage également d'améliorer l'évaluation de la perte d'autonomie avec une évaluation multidimensionnelle et un référentiel. Ce référentiel doit être une aide pour l'évaluation des besoins et non un carcan comme le référentiel PCH.

Le Département voisin, l'Allier, a estimé que quatre postes supplémentaires étaient nécessaires à ce nouveau dispositif ; cela ne peut pas être supporté par notre Département. J'espère que vous partagez notre approche budgétaire, encouragée par le législateur, qui appréhende le coût global des politiques publiques en intégrant les charges de personnel. Je souhaiterais donc pouvoir disposer des éléments produits par vos services permettant de nous éclairer sur ce point.

D'autres sujets mériteraient débats tels que la proposition des SPASAD ou les CPOM pour les services à domicile. La refondation des services à domicile reposerait sur une augmentation des tarifs des services autorisés mais les contraintes financières sont si fortes que, pour le Département de la Haute-Loire, le taux d'évolution envisagé pour 2015 ne peut être supérieur à 0,5%.

Il convient de noter aussi que le maintien à domicile va de pair avec une présence médicale effective notamment en milieu rural. Le débat parlementaire saura se saisir de toutes ces questions et je ferai part de mes remarques à Gérard Roche, qui s'en fera le porte-parole au Parlement.

Je vous remercie également du dernier sujet que vous avez évoqué lors du déjeuner : l'aide sociale à l'enfance. C'est un sujet délicat car il touche au plus profond de l'intime : la famille est ce qu'il y a de plus cher, les enfants. Toutefois la politique de la protection de l'enfance ne peut ignorer les contraintes budgétaires mais celles ci ne peuvent à elles seules servir de point de repère, il y a là un équilibre à trouver entre nos volontés et nos possibilités. C'est dans cet esprit que le Département de la Haute-Loire répondra à votre invitation de rencontre le 12 novembre ; il sera représenté par Michel DECOLIN Vice Président du Conseil général en charge de ce dossier.

Restant à votre disposition pour tout échange, je vous prie d'agréer,  
Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Bien Cordialement*



Jean-Pierre MARCON